

PROJET DE REFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CEDRES
DANS LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	M. Van Hao Nguyen
CR3.2	MRC Vaudreuil – Soulanges

PAR LA POSTE

6211-01-036

Beaconsfield, le 22 décembre 2017

Madame Isabelle Mélançon
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Qc, G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Réfection de la digue de la centrale des Cèdres

Madame la Ministre,

Je, soussigné Van Hao Nguyen, ingénieur retraité et domicilié au [REDACTED], à Beaconsfield, QC, [REDACTED], vous demande formellement par la présente de bien vouloir faire tenir une audience publique sur le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres.

Comme citoyen résidant à proximité du site des travaux, je me préoccupe des aspects environnementaux et de développement durable du projet. Selon l'article 2.3 *Loi sur la sécurité des barrages* de l'étude d'impact PR3.1, il est écrit que « les ouvrages de retenue de la centrale des Cèdres sont de classe A, c'est-à-dire que les conséquences de leur rupture sont potentiellement les plus importantes ». Il faudrait donc que la problématique de l'étanchéité de la digue soit envisagée dans toutes les dimensions pour assurer la pérennité de l'ouvrage. Je tiens à expliciter mes réflexions dans les paragraphes suivants.

À la page 2 de l'avis de projet PR1, le promoteur fait état « des écoulements d'eau par infiltration au travers de ce remblai », « des affaissements en crête », de « la migration des particules fines de la fondation » et d'« étanchéité (de la digue) à la jonction avec l'évacuateur ». Dans l'étude d'impact PR3.1, des inspections de la digue six fois par année font état de :

- Des venues d'eau presque toutes de grand débit (plus de 20 L/s);
- Une accumulation de particules dans le bassin de Saint-Timothée;
- Des dommages au masque argileux servant d'imperméabilisation.

L'article 2.4.3.1 *Réfection des ouvrages* de cette même étude souligne que « les travaux prévus dans le projet ont pour objectifs de contrer la problématique d'érosion de la fondation de la digue et de rétablir l'imperméabilisation du remblai aval ».

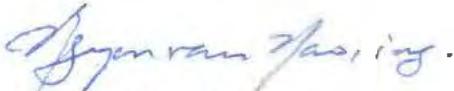
L'article 2.4.4 *Analyse des solutions envisagées pour l'imperméabilisation* avance des solutions intéressantes pour ne retenir en finale que « l'imperméabilisation avec du matériau déversé (till) sur le côté nord de la digue », ainsi que « la mise en place de filtres inverses sur le côté sud ». L'article souligne en même temps que « l'option d'une imperméabilisation avec des matériaux déversés sans batardeau nécessite l'utilisation d'un grand volume de matériaux granulaires » et que « l'approvisionnement en matériaux pouvant être déversés sous l'eau, notamment le till, peut être problématique ».

Lors de la séance d'information organisée par le BAPE en date du 28 novembre dernier, j'ai exposé publiquement mon questionnement quant à l'imperméabilisation de la digue. Si elle est si importante pourquoi ne pas installer un système de détection de fuite qui permettrait de faire un

suivi permanent de l'imperméabilité de la digue; ce suivi permettrait de faire les interventions d'entretien à peu de frais et au moment opportun. Je n'ai pas eu de réponse satisfaisante.

Enfin, je ne tiens pas nécessairement à une audience publique qui ajoute un délai additionnel à la réalisation des travaux et je suis ouvert à une médiation qui permettrait de mettre en contact « les experts les plus en mesure de répondre aux questions des citoyens ». Cette médiation permettrait d'explorer des nouvelles avenues qui assureraient une pérennité de la digue tout en respectant le budget visé de quarante-neuf (49) millions de dollars.

Recevez, madame la Ministre, nos sincères salutations.



Van Hao Nguyen, ing

Beaconsfield, QC,

c. c. M. Luc Nolet, responsable du dossier

Cabinet du ministre

28 DEC. 2017

MDDEP

Vaudreuil-Dorion, le 18 décembre 2017

Madame Isabelle Melançon
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Cabinet de la ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique : Projet de réfection de la digue de la centrale des
Cèdres dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

Madame la Ministre,

En vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, vous trouverez en pièce jointe l'extrait de résolution numéro CA 17-12-07-19 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant la tenue d'une audience publique sur le projet cité en objet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le directeur général adjoint,
planification et dossiers métropolitains,

Raymond Malo

RM/cd

p. j. (1)

c. c. MRC de Beauharnois-Salaberry
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
Municipalité de Pointe-des-Cascades
Municipalité des Cèdres
Ville de Coteau-du-Lac
Municipalité des Coteaux
Municipalité de Saint-Zotique
Municipalité de Rivière-Beaudette

Extrait de la résolution numéro **CA 17-12-07-19** de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 7 décembre 2017 à 13 h 07, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec prévoit la réalisation d'un projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres visant à améliorer l'étanchéité et la stabilité de la digue et de minimiser le risque d'érosion de sa fondation;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de tenir une séance d'information;

CONSIDÉRANT QUE la période d'information et de consultation du dossier par le public se terminera le 30 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, pendant cette période, la MRC peut faire la demande d'une audience publique auprès du MDDELCC afin qu'une commission du BAPE soit chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la centrale des Cèdres a été mise en service en 1914 dans le seul objectif de produire et d'exporter de l'énergie et que sa construction et ses ouvrages connexes ont modifié considérablement l'état naturel du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la centrale et ses ouvrages connexes a été réalisée sans tenir compte des impacts sur l'environnement, la population et le paysage de la région;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la centrale a endigué le fleuve Saint-Laurent et que, plus de 100 ans plus tard, les impacts de ces travaux sont toujours présents, comme l'assèchement d'importantes surfaces du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le projet causera l'abattage d'environ 300 arbres et la destruction d'habitats fauniques sur les îles visées par les travaux, entraînant un impact dommageable sur le paysage fluvial d'intérêt régional et métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE le fleuve Saint-Laurent fait partie de l'aire d'affectation du Parc régional du canal de Soulanges inscrite au schéma d'aménagement, laquelle vise à assurer l'intégration harmonieuse de toute infrastructure dans le parc et ses abords en respectant les composantes naturelles, architecturales, paysagères et patrimoniales, et ce, étant donné que ce secteur constitue le patrimoine le plus important de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a participé aux séances d'information et de consultation tenues le 27 et 28 novembre 2017 et que celles-ci et l'étude d'impact n'ont démontré aucun élément d'amélioration des travaux historiques ayant déstructuré le fleuve Saint-Laurent et son environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet majeur doit, en 2017, être analysé sous l'angle du développement durable tant sur les aspects écologique, social, économique et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que l'audience publique présente une opportunité d'améliorer l'utilisation du plan d'eau à des fins récréatives, touristiques et paysagères;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu :

de demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement la tenue d'une audience publique afin que le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres par Hydro-Québec soit discuté et évalué publiquement.

que la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux municipalités de Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Zotique et Rivière-Beaudette.

Proposition adoptée.

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 12 décembre 2017.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BÉAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier